

PREPARATION DE REPAS A DOMICILE



La prestation est réalisée par un intervenant qui vient à domicile préparer un ou plusieurs repas avec le matériel dont dispose le particulier.

Le temps passé à l'achat des produits est inclus dans la prestation. En revanche, le montant des achats ne peut faire l'objet d'un crédit d'impôt.

La préparation de repas gastronomiques, de cérémonie ou pour des événements familiaux ou amicaux ne fait pas partie de cette activité.